

**Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal
du 17 février 2020**

Présents : Mmes et Mrs A.M FOURCADE, S. BONNASSIOLLE, R COUDURE, A. POUBLAN, C. HIALE-GUILHAMOU, M.F LAVALLEE, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, V. BERGES, S. PIZEL, J. POUBLAN, I. PELFIGUES, M.H BEAUSSIER,

Absents excusés : M. BLAZQUEZ (procuration à F. GOMMY), M. TIRCAZES (procuration à N. DRAESCHER), C. MARTINAT (procuration à M.H BEAUSSIER), S. BAUDY, E. PEDARRIEU.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Rendu de la séance du 12.12.2019
- Compte de Gestion 2019
- Compte Administratif 2019
- Affectation du résultat
- Autorisation donnée au Maire pour mandater en fonctionnement et en investissement
- Questions diverses

Séance ouverte à 19h.

I. Approbation du Compte Rendu de la séance du 12 décembre 2019

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 12 décembre 2019. Il n'y a pas d'observation de la part des conseillers. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Compte de Gestion 2019

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le Compte de Gestion de la commune émis par Mme la Trésorière de MORLAAS.

Soumis au vote, le Compte de Gestion 2019 sont approuvés à l'unanimité des membres présents (17 voix pour).

III. Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. BONNASSIOLLE, Premier Adjoint, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2019, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le Compte Administratif du budget communal peut se résumer ainsi :

Budget commune

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	945 208,06
	Réalisé :	716 872,58
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	945 208,06
	Réalisé :	402 988,29
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	2 318 530,25
	Réalisé :	1 715 400,06
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 318 530,25
	Réalisé :	2 461 876,56
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		-313 884,29
Fonctionnement :		746 476,50
Résultat global :		432 592,21

Mme le Maire quitte alors la séance et M. BONNASSIOLE fait procéder au vote du Compte Administratif.

Soumis au vote, le compte administratif 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents (16 voix pour).

IV. Affectation des résultats

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation des résultats suite au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019.

Budget commune

Report en fonctionnement (R.002 Excédent reporté)	→	432 592.21€
Report en dépenses Investissement (D.001)	→	313 884.29€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	→	313 884.29€

Soumises au vote, l'affectation est acceptée à l'unanimité des membres présents (17 voix pour).

V. Autorisation donnée à Mme le Maire pour mandater en fonctionnement et en investissement

Mme le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Municipal, doit, comme chaque année l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du Budget Primitif 2020. Cette autorisation est valable à hauteur du quart des crédits votés l'année passée pour la section investissement :

- Opération 12 : bâtiments communaux: 30 400€ (121 600€ en 2019)
- Opération 14 : matériels et outillages techniques: 3 750€ (15 000€ en 2019)
- Opération 15 : matériels administratifs: 500 € (2 000€ en 2019)
- Opération 17 : groupe scolaire: 1750 € (7 000€ en 2019)
- Opération 18 : voirie: 17 500 € (70 000 € en 2019)
- Opération 20 : aménagement du cimetière: 750 € (3000 € en 2019)
- Opération 23 : études: 500 € (2 000 € en 2019)
- Opération 30 : AGT centre commercial: 81 250 € (325 000 € en 2019)
- Opération 32 : rénovation de l'éclairage public: 3 750€ (15 000 € en 2019)
- Opération 33 : voirie divers: 3750€ (15 000 € voté en 2019)

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (17 voix pour).

VIII. Question diverses

1. Mme le Maire donne lecture de deux questions écrites de M. Jacques POUBLAN :

- Serait-il possible d'avoir un point sur l'aménagement des extérieurs du centre commercial?

Mme le Maire lui répond que les plantations de végétaux vont être réalisées dans les semaines qui arrivent (notamment des essences d'érables). Le marquage au sol devrait être effectué prochainement et une banquette supplémentaire a été commandée. Enfin, des bornes pour empêcher le passage à proximité du Distributeur de Billets seront installées rapidement.

- Quel est le statut du chemin LEES, un CU semble dire qu'il serait communal depuis 1985?

Mme le Maire lui répond qu'un courrier d'administrés habitant ce chemin a été reçu en mairie au mois de janvier. Elle précise qu'une réponse leur a été faite par courrier en date du 11 février. Le chemin de LEES est privé et n'a jamais été intégré au domaine public. Les propriétaires ont donc la charge de l'entretien de la voirie. La commune fait d'ailleurs partie des propriétaires pour une petite fraction de la voie.

La séance est levée à 19h40.